



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 118.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	27	
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 15 novembre 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux novembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. IGUNET. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme SOULIER. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE. M. MANERO à Mme LABORDE. M. MONTAGNER à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. MONTAGNER. FERRARI. MANERO. POUVILLON. Mmes DETUYAT. FABREGAS. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : VERSEMENT DE LA SUBVENTION : CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE

Exposé :

La Croix Rouge française est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'action sociale et sanitaire. Elle est titulaire de l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux opérations de secours, missions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement de bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations, aux dispositifs prévisionnels de secours.

La commune d'Aucamville a souhaité, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, afin de faire face aux situations de crise et permettre à la commune de subvenir aux besoins urgents et vitaux de la population, de conclure un partenariat avec la Croix Rouge comprenant diverses missions :

- participation à la cellule de crise municipale
- mise en place d'une cellule d'accueil
- soutien psychologique
- mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence
- prise en charge de l'accueil des familles
- encadrement de bénévoles spontanés
- participation à un exercice annuel de simulation d'une situation d'urgence
- mise en place de sessions de formation à destination du grand public ou à destination de la réserve communale.

A cette fin, il est proposé de signer une convention avec l'association et de lui verser une subvention.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 16 octobre 2018,
 Considérant la nécessité pour la commune de s'appuyer sur une organisation qui peut lui fournir des moyens matériels et humains pour l'aider dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés avec la Croix-Rouge Française.

Article 2 : d'autoriser le Maire à la signer.

Article 3 : de verser une subvention de 2 300 € à la Croix-Rouge française.

Le Maire,
 Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20181122-22112018_118-DE
 Reçu le 10/12/2018
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
 OU=DIRECTION GENERALE,O
 U=0002 21310022500019,OU=M
 AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
 D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
 AN,C=FR
 10/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE